

mentale concernant la qualité de l'environnement. Tout en reconnaissant que la pollution de l'eau était devenue le problème de l'heure pour le Canada et les États-Unis, les deux délégations ont convenu que les deux gouvernements ne devraient pas se limiter à résoudre les difficultés courantes dans ce domaine. Ils doivent plutôt adopter des programmes interdépendants, orientés vers l'avenir et visant à réglementer l'ensemble du comportement humain à l'égard des ressources limitées de la terre. Tous ont été d'accord pour dire que chaque pays connaît mal les programmes de lutte contre la pollution de l'autre et pour souhaiter que des moyens plus efficaces d'étude et de diffusion soient employés. Les deux délégations se sont engagées à inciter leurs gouvernements respectifs à se pencher sur la question d'une législation réciproque sur la lutte contre la pollution puisqu'une question aussi globale ne respecte pas les frontières. On a facilement admis que, dans la solution des problèmes communs de pollution, les mesures prises par un pays ne sauraient guère avoir d'effet si elles ne sont pas suivies de contrôles semblables dans l'autre pays.

Au cours d'un échange de vues sur le problème commun de l'inflation, ses causes, les méthodes employées par les deux gouvernements pour la maîtriser, et les résultats obtenus jusqu'à présent, les délégués des deux pays ont exprimé leur inquiétude au sujet des effets, du point de vue humain, des méthodes utilisées dans les deux pays pour la freiner.

Les membres du comité se sont arrêtés aussi à la question de l'effet des lois américaines d'immigration sur les employés d'entreprises établies dans les deux pays. Les délégués des États-Unis ont souligné que le Sénat et la Chambre des représentants avaient adopté une loi pour corriger le problème et que, selon toute prévision, cette loi entrerait en vigueur très prochainement. La présentation et l'adoption de cette mesure résultent de l'inquiétude exprimée par les délégués canadiens au cours de la réunion du Groupe l'an dernier.

Le fait que les douaniers américains à la frontière canadienne soient armés a suscité l'inquiétude des délégués des deux pays. De l'avis de tous, c'est une mesure qui nuit aux relations réciproques et que les fonctionnaires américains compétents feraient bien de reconsidérer.

L'inquiétude croissante des Canadiens devant l'ampleur des investissements américains dans l'économie canadienne a également fait l'objet de délibérations. Il a été question en particulier de l'impression qu'ont certains Canadiens que le rythme d'acquisition des valeurs canadiennes par des citoyens américains prend de telles proportions que la servi-

tude économique du Canada risque de devenir permanente. Tous ont convenu qu'il serait bon d'étudier davantage les effets produits sur l'économie du Canada et des États-Unis par l'accord de 1965 sur les véhicules automobiles, et plus précisément ses résultats sur les marchés du travail dans les deux pays.

#### RAPPORT DU COMITÉ N° II: QUESTIONS DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ

Les entretiens du comité ont porté sur les questions figurant à l'ordre du jour établi par les deux délégations avant la réunion.

Problèmes suscités par la mise en valeur de l'Arctique

Les discussions ont longuement porté sur les conséquences des découvertes de pétrole et de minéraux en Alaska et dans l'Arctique canadien et sur l'éventualité de transports maritimes dans les eaux nordiques pour exploiter ces découvertes. Tous ont reconnu que cette expansion posait de nouveaux problèmes qui pourraient modifier les relations qui existent entre les deux pays.

Les délégués canadiens ont souligné de façon particulière les dangers de pollution par le pétrole et la nécessité de mesures de contrôle qui obligerait les navires qui voyagent dans les eaux de l'Arctique à être suffisamment renforcés pour résister au danger de perforation ou de destruction et prévenir ainsi les fuites d'huile qui seraient une calamité pour l'équilibre écologique précaire de ces régions.

La question de la souveraineté a été évoquée. Les Canadiens ont rappelé que leur gouvernement revendique depuis nombre d'années non seulement les îles, mais les eaux de l'archipel arctique. Les délégués américains, pour leur part, ont opiné qu'ils ne voyaient pas pourquoi les deux pays n'aboutiraient pas à un accord concernant les mesures qui s'imposent pour lutter contre les dangers de la pollution, mais ils ne prévoient pas que le gouvernement américain adhère à des accords qui l'engageraient à reconnaître les revendications du Canada sur toutes les eaux de l'archipel arctique. Pour les États-Unis l'inquiétude n'est pas de se voir refuser l'accès de ces eaux, mais de voir la mesure devenir un précédent pour restreindre les droits de passage dans des zones confinées. Les Canadiens ont ensuite souligné le caractère unique des eaux de l'Arctique qui, à cause de la glace restreignent les activités navales, d'où le besoin de brise-glace et d'aides spéciales à la navigation.

Les deux délégations ont reconnu qu'une réglementation de contrôle de la pollution doit d'abord être internationalement acceptée. Les délégués américains ont souligné l'intérêt